

# Une exploitation ovine pastorale de Provence appelée à gérer la biodiversité

J. Debayle

**L**e siège de l'exploitation agricole se trouve sur une petite ferme de haute Provence, abandonnée à la fin des années 1960 pour cause de petites terres pentues et mal exposées, d'un climat toujours "à l'extrême" et d'une eau souvent rare dès le milieu de l'été.

Lorsque nous reprenons à deux cette exploitation de 100 ha (parcours compris) en 1980, avec une petite troupe de 40 chèvres et 70 brebis, nous nous apercevons que l'objectif fixé, 30 chèvres et 200 brebis, va demander de placer les brebis en transhumance l'été et de louer quelques parcours complémentaires chez les voisins.

Le début des années 1980 est une période difficile, avec des années où la sécheresse de printemps et d'été est marquée. Les terres cultivables et les friches remises en état sont semées en prairies temporaires avec un mélange sainfoin - dactyle - lotier, mais le contexte économique de la viande de mouton n'est pas bon ; aussi faut-il doubler l'objectif initial et viser à terme l'objectif de 400 brebis en trouvant une solution pour hiverner une partie des animaux.

## *MOTS CLÉS*

Evolution, exploitation agricole, gestion des parcours, gestion du territoire, ovin, pastoralisme, Provence - Alpes - Côte d'Azur, système d'exploitation, système fourrager, zone méditerranéenne.

## *KEY-WORDS*

Evolution, farm, farming system, forage system, land management, Mediterranean region, pastoralism, Provence - Alpes - Côte d'Azur region, range management, sheep.

## *AUTEUR*

La Molière, F-04510 Le Chaffaut.

## 1. Un site de transhumance hivernale

L'occasion est trouvée fin 1987 : avec deux autres éleveurs du département, concernés comme nous par la sauvegarde d'une race locale (la Mourerous), nous installons un site de transhumance hivernale sur **des parcelles boisées et des pare-feu dans le massif des Maures**. Cette partie côtière du Var, vient de subir un incendie de plus de 20 000 ha. Avec l'aide de techniciens pastoraux du CERPAM, nous négocions avec les propriétaires privés et publics, les pompiers et les chasseurs un plan d'entretien de ces parcelles.

De 1988 à 1998 le site évolue en permanence. De petits conflits ont lieu avec les chasseurs (date d'arrivée sur le site, clôtures), avec certains propriétaires privés, notre berger salarié n'étant pas toujours apte à nouer de bonnes relations sur le terrain. Aussi, des parcelles sont abandonnées et d'autres nouvelles sont intégrées avec un agrandissement chaque année car les troupeaux sont en forte progression (400 brebis sur le site en 1988, 1 200 en 1998).

Enfin, l'Etat s'engage dans un **contrat de mesures agri-environnementales pour la défense de la forêt contre l'incendie**. 1997 et 1998 sont des années de discussion d'une part entre les 3 éleveurs associés, d'autre part entre ces éleveurs et un nouveau berger, avec l'aide du technicien pastoral du Var pour essayer de stabiliser une fois pour toutes les conditions d'entretien du site, le travail du berger et l'alimentation du troupeau.

Il est donc décidé de faire évoluer le site vers une base ONF plus sûre, bien que plus exigeante en notion d'entretien, **d'installer le berger en tant qu'éleveur sur une ferme appartenant à l'ONF qui devient l'interlocuteur privilégié** et permanent du gestionnaire, d'embaucher un second berger de manière à effectuer des aménagements d'entretien complémentaires (élagage, débroussaillage) et pour soulager l'autre berger. Il est aussi décidé de **complémenter systématiquement le troupeau** (maïs - luzerne déshydratée) **lors des périodes clés** : arrivée sur le site en janvier sur des pare-feu très difficiles, et période de lutte et sa préparation au mois d'avril.

Depuis 1998, **cette transhumance hivernale a trouvé son rythme de croisière**, avec 1 000 brebis de janvier à juin sur 700 hectares et des résultats zootechniques corrects. Le berger le plus ancien s'est installé comme éleveur sur place ; le plus récent est en voie d'installation. Les discussions avec l'ONF sont relativement simples et les charges partagées : protection de plantations et de la tortue de Hermann, ouverture de petites parcelles embroussaillées, entretien rigoureux des pare-feu contre un souci constant d'aménagement sylvo-pastoral des parcelles retravaillées.

## 2. La gestion de l'alpage

Jusqu'en 1995 nous louions un petit alpage pour 800 brebis, le reste étant placé sur deux autres alpages. En 1995 nous trouvons enfin un alpage de haute montagne (450 ha) avec une herbe de quali-

té et de l'eau en quantité près du col de Larche, à la frontière italienne.

Cette estive se trouve **dans le Parc national du Mercantour**, et les premiers contacts avec les gardes et le responsable local du Parc ne sont pas encourageants : ils ne nous parlent que de contraintes et nos bergers se sentent agressés, d'autant plus que pointe la présence du loup, là-haut sur les crêtes.

Il faut protéger une zone humide près de la "couchade" et de la cabane ; il faudrait mettre en défens une zone très pentue et qui s'érode aux passages répétés du troupeau. Mais, ces endroits sont stratégiques pour l'accès à l'eau, au sel et à la finition des repas de fin de journée du troupeau. Les explications des techniciens du Parc ne sont pas toujours claires : ils mettent en avant des solutions globales de réaménagement des différents alpages de la vallée sans aucun moyen de régler le problème, puisqu'ils ne maîtrisent pas le foncier.

A l'occasion de la signature d'**un CTE** (Contrat Territorial d'Exploitation) en 2002 et après discussion avec le Parc, nous clôturons la zone humide, acceptons de ne pâturer que quelques journées la zone la plus érodée et de descendre d'alpage au plus tard le 5 octobre pour éviter de possibles surpâturages. Nous comprenons surtout que nous seuls serons capables de régler les **différents problèmes de gestion de cette estive** en récupérant un autre alpage contigu.

En 2004, **nous louons une partie d'alpage de 180 hectares contiguë à notre quartier d'août en choisissant de ne pas augmenter le chargement actuel**. L'effort financier consenti sera compensé par un meilleur confort de garde pour les bergers.

Enfin, au cours de cet été 2004, souhaitant rediscuter avec le Parc, nous les avons contactés pour trouver un fonctionnement pérenne avec ce nouvel alpage, agrandi et moins chargé. Par cette initiative, nous avons l'espoir de trouver des solutions compréhensibles et efficaces, dans l'intérêt des éleveurs et des gestionnaires du territoire.

Intervention présentée aux Journées d'information de l'A.F.P.F.  
"La biodiversité des prairies. Un patrimoine - un rôle fonctionnel",  
les 23 et 24 mars 2004.